Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 302f07
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

117e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 10-11 mai 2007) – Communiqué final

Deux ans après le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe tenu à Varsovie en mai 2005, la 117e Session du Comité des Ministres, présidée par M. Fiorenzo Stolfi, Ministre saint-marinais des Affaires étrangères, a passé en revue la mise en œuvre des décisions prises lors du Sommet.

Les Ministres ont accueilli chaleureusement leur collègue de la République du Monténégro, Monsieur Milan Roćen, à l'occasion de l'adhésion du Monténégro comme 47e Etat membre du Conseil de l'Europe.

1. Relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Les Ministres se sont félicités de la signature par le Conseil de l'Europe du Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne établissant le nouveau cadre de coopération renforcée que les Chefs d'Etat et de Gouvernement avaient demandé à Varsovie. Ils ont souligné l'importance de ce texte pour la réalisation d'une union plus étroite entre les Etats d'Europe à travers le respect des valeurs communes de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'Etat de droit, consolidant la coopération paneuropéenne au service d'une Europe sans clivages, dans le sens des lignes directrices adoptées lors du Sommet de Varsovie. Ils ont souhaité une mise en œuvre rapide et entière du Mémorandum.

Les Ministres ont exprimé leur gratitude à la Présidence saint-marinaise ainsi qu'aux présidences précédentes pour les efforts qu'elles ont déployés en conduisant la préparation de ce texte ; ils se sont félicités des contributions apportées par toutes les parties impliquées dans la négociation.

Les Ministres ont noté avec satisfaction que le Mémorandum constitue un premier pas significatif dans le suivi du rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne que Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, a établi à titre personnel à la demande des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Ils ont débattu d'un rapport intérimaire préalablement discuté au sein du Groupe de suivi de haut niveau mis en place suite à la précédente Session ministérielle sur la faisabilité des autres recommandations reflétant la vision stratégique globale contenue dans le rapport de M. Juncker. Répondant à une des recommandations du rapport Juncker, il a été décidé de réviser la procédure concernant la nomination du Secrétaire Général afin de rehausser la visibilité de l'action du Conseil de l'Europe et ses relations avec l'Union européenne. Il a été convenu que les travaux sur le suivi du rapport Juncker seraient poursuivis et feraient l'objet d'un examen régulier lors des sessions futures, sur la base de mises à jour à préparer par le Groupe de haut niveau.

./..

Les Ministres se sont félicités de la référence expresse à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales dans le Règlement établissant l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, que le Conseil de l'Union européenne a adopté le 15 février 2007. Ils ont également salué le fait que ce Règlement prévoit la coordination des activités de l'Agence avec celles du Conseil de l'Europe dans une logique de complémentarité et de valeur ajoutée, afin d'assurer la cohérence du système de protection des droits de l'homme en Europe. Les Ministres ont pris note de la négociation en cours d'un accord de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Agence – accord qu'ils devront approuver – et ont souligné l'importance qu'il reflète ces objectifs de valeur ajoutée et de complémentarité. Ils ont également souligné l'importance de la bonne mise en œuvre du futur accord entre le Conseil de l'Europe et l'Agence.

2. Consolidation du système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Les Ministres ont réitéré leur détermination à assurer l'efficacité à long terme du système unique de protection de la Convention européenne des droits de l'homme. Ils ont rendu hommage aux travaux du groupe de sages que le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe avait chargé de formuler des recommandations à cette fin.

A ce propos, les Ministres ont rappelé les gains significatifs d'efficience et de capacité que devrait apporter le Protocole N° 14 à la Convention. Soulignant la nécessité que tous les Etats membres soient solidaires en tant que garants collectifs de la Convention, ils ont exprimé le ferme espoir que le Protocole n° 14 entrera en vigueur dans le plus proche avenir et deviendra un élément important du système de la Convention.

Soulignant l'importance du Rapport des Sages et la nécessité de lui donner rapidement des suites appropriées, en particulier en ce qui concerne les recommandations qui pourraient être mises en œuvre sans modifier la Convention, les Ministres ont salué l'organisation par la Présidence saint-marinaise du récent colloque à haut niveau sur le développement futur de la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui a marqué le début d'une consultation multidisciplinaire plus large au niveau européen. D'importantes contributions ont été apportées par l'Assemblée parlementaire, la Cour, le Commissaire aux Droits de l'Homme et la société civile. Les Ministres ont demandé à leurs Délégués de poursuivre la réflexion sur des mesures qui garantissent l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la Convention, en ~~y~~ impliquant dans cette réflexion tous les acteurs concernés, y compris la société civile.

Les Ministres ont réaffirmé qu'ils apporteront à la Cour le soutien nécessaire, conformément au Plan d'action de Varsovie, en gardant à l'esprit les nécessaires mesures d'accompagnement qui, au sein du Conseil de l'Europe, contribuent à garantir l'efficacité à long terme du système de protection des droits de l'homme offert par la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Les Ministres ont également réaffirmé leur détermination à renforcer l'institution du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe conformément au Plan d'action de Varsovie. Ils attendent le Mémorandum que le Commissaire soumettra à leurs Délégués avant la fin de l'année sur les perspectives d'une coopération renforcée avec l'Union européenne.

Reconnaissant le rôle important des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, notamment du Comité européen pour la prévention de la torture et de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, les Ministres ont confirmé leur soutien aux travaux de ces mécanismes en matière de protection et de promotion des droits de l'homme et ont réaffirmé leur engagement à leur fournir les moyens qui leur sont nécessaires pour effectuer ces travaux.

Les Ministres ont pris note d'un rapport intérimaire sur l'état de la mise en œuvre de leur Déclaration de 2006 pour une action soutenue afin d'assurer l'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux national et européen. Soulignant la nécessité d'une action résolue afin d'assurer la pleine et entière mise en œuvre de la Déclaration de 2006, notamment l'exécution prompte et intégrale des arrêts de la Cour, ainsi que d'une action efficace au niveau national pour que les individus aient moins besoin de saisir la Cour, ils ont invité leurs Délégués à leur présenter, lors de la 118e Session en mai 2008, un rapport circonstancié portant non seulement sur les suites données à la Déclaration de 2006, mais également sur les effets produits par le Protocole N° 14 suite à son entrée en vigueur. Ils se sont également félicités des travaux de la Commission européenne sur l'efficacité de la Justice (CEPEJ), tant de son premier rapport sur l'efficacité des systèmes judiciaires européens, que de ceux consacrés à la durée des procédures nationales.

Rappelant qu'il importe d'avoir en Europe des sociétés solidaires, fondées sur les valeurs du Conseil de l'Europe, les Ministres ont appelé les Etats membres à dépasser les blessures du passé tout en en cultivant la mémoire, à aller de l'avant dans un esprit de respect mutuel, de réconciliation et de tolérance et à éviter la propagation de l'extrémisme.

Les Ministres ont réitéré les préoccupations exprimées lors du Troisième Sommet sur les conflits non résolus qui affectent toujours certaines parties du continent, et ont exprimé leur détermination à permettre aux personnes concernées de jouir de la protection des droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme.

3. Suites données aux autres questions prioritaires découlant du Sommet de Varsovie

Rappelant leur détermination à assurer la pleine et entière mise en œuvre du Plan d'action adopté durant le Sommet de Varsovie, les Ministres se sont félicités des progrès accomplis dans le sens de la rationalisation des activités du Conseil de l'Europe afin qu'elles servent l'objectif fondamental de l'Organisation, à savoir la préservation et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Varsovie. Ils ont souligné le caractère évolutif de ce processus, et ont convenu d'examiner les réalisations ainsi que les éventuelles étapes supplémentaires lors de leur 118e Session.

Activités du Conseil de l'Europe pour développer le dialogue interculturel

Les Ministres ont rappelé leur engagement à promouvoir le dialogue interculturel, comme cela avait été décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, et ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la mise en œuvre de la stratégie pour le développement du dialogue interculturel adoptée par le Conseil de l'Europe à Faro en octobre 2005. Ils ont noté avec satisfaction les progrès accomplis en ce sens. Ils se sont félicités en particulier du processus de consultation ouvert et inclusif mené dans le cadre de la préparation du « Livre blanc sur le dialogue interculturel » qui doit être mis au point en 2007.

Une contribution cruciale au processus du Livre blanc a été l'initiative de la Présidence saint-marinaise concernant la dimension religieuse du dialogue interculturel. Les Ministres ont salué la conférence européenne organisée à ce sujet à Saint-Marin les 23 et 24 avril 2007, qui a constitué une étape significative dans le dialogue avec les communautés religieuses et la société civile, et se sont félicités qu'un accord ait été trouvé pour organiser les « Rencontres annuelles du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel » au printemps 2008, à titre expérimental. Elles donneront l'occasion de mener un dialogue ouvert et transparent avec les représentants des religions traditionnellement présentes en Europe et de la société civile sur un thème inhérent aux valeurs du Conseil de l'Europe. Ils ont également noté avec satisfaction le lancement officiel du Programme régional de l'Initiative de Kiev ouvert à tous les pays membres intéressés et aux partenaires internationaux. Les Ministres ont appelé à un renforcement de la coordination des efforts déployés dans le domaine du dialogue interculturel avec ceux des autres organisations internationales intéressées afin d'éviter les double emploi et d'assurer une complémentarité des travaux.

Mise en œuvre du Chapitre V du Plan d'action du Troisième Sommet

Les Ministres ont pris note du rapport de leurs Délégués sur les travaux accomplis depuis leur dernière Session concernant la réforme des structures organisationnelles et des méthodes de travail du Conseil de l'Europe. Le travail effectué à ce jour a suivi la feuille de route pour la réforme présentée lors de leur dernière Session et le calendrier, centré sur 2008 comme date cible pour dresser un bilan et décider comment aller de l'avant. Il constitue une solide base pour des mesures ultérieures. Les Ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent au processus de réforme et ont chargé les Délégués et le Secrétaire Général d'accroître leurs efforts sur les mesures destinées à accroître la rentabilité, l'efficacité, la coopération interne et la transparence. Ils ont demandé à leurs Délégués de préparer un rapport exhaustif sur le processus de réforme pour leur 118e Session en mai 2008.

Renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit dans les Etats membres

Les Ministres ont réaffirmé leur engagement à renforcer l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance. Ils ont remercié les autorités russes de l'excellente organisation les 18 et 19 octobre 2006 à Moscou du deuxième Forum pour l'avenir de la démocratie et ils ont exprimé leur gratitude à la Suède, qui accueillira les 13 et 15 juin 2007 la prochaine session du forum sur le thème « Pouvoir et autonomisation – L'interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme ».

Relations avec les autres organisations internationales

Les Ministres ont pris note avec satisfaction de progrès récents accomplis dans le sens du renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales, que reflète la résolution sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe adoptée le 13 novembre 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ils ont chargé leurs Délégués de renforcer cette coopération dans les différents domaines cités dans la résolution. Ils ont rappelé dans ce contexte l'adoption par les Délégués d'une série de

décisions visant à parvenir à une plus grande synergie entre les activités du Conseil de l'Europe et celles des Nations Unies sur les questions relatives aux droits de l'homme. En ce qui concerne la coopération avec l'OSCE, les Ministres se sont félicités de l'impulsion donnée à celle-ci au cours des deux dernières années à travers le Groupe de coordination Conseil de l'Europe/OSCE et de l'organisation d'un nombre croissant d'activités communes.

Lutte contre le terrorisme

Les Ministres ont pris note avec satisfaction de la prochaine entrée en vigueur, le 1er juin 2007, de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et ont appelé les Etats membres à la signer et à la ratifier dès que possible. Ils ont salué les travaux en cours dans ce domaine au sein du Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER). Ils ont également salué la Conférence internationale « Le terrorisme, pourquoi ? » tenue à Strasbourg les 25–26 avril 2007, en soulignant la nécessité de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Autres suites

Les Ministres ont pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des différentes campagnes lancées lors du Sommet de Varsovie, en particulier celle concernant la violence contre les femmes, y compris la violence domestique, ainsi que la campagne de jeunesse « Tous différents – tous égaux » ; des progrès réalisés dans la prise en compte à tous les niveaux et de la coordination des questions concernant les droits de l'enfant au sein du Conseil de l'Europe, en particulier dans la négociation d'une nouvelle convention sur la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels ; et la création de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) lors de la présente Session.

* * *

Les Ministres ont pris note des priorités de la prochaine Présidence du Comité des Ministres présentées par M. Vuk Drašković, Ministre serbe des Affaires étrangères.